



BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CAPITAL SOCIAL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse mail :

Tél :

Déclare vouloir devenir sociétaire de Décarbomez!

Nombre de parts sociales de 100€ : ----- soit----- € pour le collège

Nombre de parts sociales de 100€ : ----- soit----- € pour le collège

Nombre de parts sociales de 100€ : ----- soit----- € pour le collège

Règlement par chèque joint à l'ordre de Décarbomez !

Par virement au compte de Décarbomez ! ouvert au Crédit coopératif IBAN : (merci d'indiquer votre nom et prénom et l'objet du virement)

J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations, de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de Décarbomez !, SCIC SAS à capital variable immatriculée au RCS de Vannes sous le numéro 930 179 197 et dont le siège social est situé au 23 rue pasteur - 56000 Vannes. Les statuts et le règlement intérieur peuvent être communiqués sur simple demande ou bien consultés directement sur le site decarbomez.bzh.

Fait à : le / /

En 2 exemplaires

Signature :



DECARBONEZ ! VOTRE TERRITOIRE EN VOUS IMPLIQUANT DANS DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCAUX

Pourquoi une Société Coopérative ?

La société Décarbinez ! est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à l'initiative des citoyens adhérents à Clim'actions. Les sociétaires décident des grandes orientations en assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ».

L'objectif de **Décarbinez !** est de **contribuer à l'accélération de la transition énergétique en Bretagne** en permettant à chacun de **s'informer, de s'impliquer et d'investir** dans des projets locaux d'énergie renouvelable, d'efficacité et de sobriété énergétiques.

A quoi sert la souscription d'une part sociale ?

Votre souscription sert à financer des projets de production d'énergie renouvelable en Bretagne.

Les principaux principes de fonctionnement :

- Pour devenir sociétaire il suffit de détenir au moins une part sociale à 100€, de remplir le bulletin de souscription à Décarbinez ! et d'adhérer à Clim'actions Bretagne
- Les parts sont nominatives et indivisibles
- Toutes personnes physiques ou morales peuvent prendre des parts et appartenir au collège C ou D. Un même associé peut souscrire plusieurs types de parts mais devra choisir son collège d'appartenance.
- Un remboursement de part peut être demandé au Président après autorisation de l'assemblée générale ordinaire après une période de 5 ans
- La responsabilité des associés est limitée à leur apport au capital

Une souscription au capital de la coopérative n'est pas un don

- Il s'agit d'un investissement qui présente des risques (voir le document d'information synthétique)
- Les bénéfices sont réinvestis en priorité dans des projets locaux en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et la lutte contre la précarité énergétique
- 57,5 % des bénéfices sont statutairement affectés à la réserve impartageable

La gouvernance de la coopérative : 4 collèges

Collège A : producteur de services Clim'actions Bretagne

Collège B : salariés de la société et assimilés

Collège C : bénéficiaires Soutiens de la transition en Bretagne : personnes physiques ou morales soutenant la démarche de transition de façon active en participant aux phases amont des projets ou financièrement

Collège D : bénéficiaires Riverains des projets : personnes physiques ou morales particulièrement intéressés au développement d'un projet pour des raisons de proximité. Ils participent au suivi de « leur » projet et leur investissement est fléché au projet considéré.